

Camille de Neufville avait toujours été secondé par des ecclésiastiques du plus grand mérite ; presque tous conservèrent leurs emplois sous M. de Saint-Georges, qui eut pour ses grands vicaires Bédian Morange, docteur de Sorbonne (1), M. Terrasson, custode de Sainle-Croix, Antoine Sicaull, chanoine de Saint-Nizier, M. Sauveur de Manis et M. Odet Croppet des Verneaux (2).

À l'imitation de son illustre prédécesseur, M. de Saint-Georges fit une visite pastorale de toutes les paroisses de son diocèse. En 1692, il unit au séminaire de Saint-Irénée le prieuré de Chandieu (3). L'année suivante, il se trouva parmi les grands officiers de la Couronne qui accompagnaient à pied le roi, qui faisait à Versailles les stations du Jeudi-Saint.

Le 10 juin 1699, les évêques de la province de Lyon, assemblés en cette ville par ordre du Roi, acceptèrent le bref d'Innocent III, du 12 mars précédent, qui condamnait le livre de Fénelon ayant pour titre : *Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure* (4).

Alors, et dès l'année précédente, avait déjà été porté au Conseil du Roi le procès intenté par M. de Colbert, archevêque de Rouen, à l'effet d'être déclaré indépendant de la primatie de Lyon. Cette affaire avait pris naissance à l'occasion d'un *visa* accordé à M. de Sebouville, par M. de Saint-Georges, pour la cure de Beauficet, située dans le diocèse de Rouen, sur le refus d'un vicaire général de M. de Colbert. Vainement M. de Saint-Georges s'efforça-t-il de prouver que

(1) L'abbé Morange, un des plus savants théologiens de ce temps-là, mourut vers 1703. *Biogr. Didot*.

(2) L'abbé des Verneaux fut aussi officiai de l'archevêché, suivant M. Morel de Voleine, il mourut doyen des conseillers de la Cour des monnoyes de Lyon.

(3) V. l'Alm. de Lyon, 1760, art. CHANDIEU.

(4) Paris, 1697, in-12, Catal, Falconet.